

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2 avril 1936 promulguant dans la colonie le décret du 7 mars 1936 relatif au chargement de certains produits originaires des colonies françaises.

n° 2

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 décembre 1936

Numéro JO
n° 473 du 30/04/1936

Date du numéro
30 avril 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret et 7 mars 1936, relatif au chargement de certains produits originaires des produits originaires des colonies françaises,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 7 mars 1936 susvisé relatif au chargement de certains produits originaires des colonies françaises, Art.2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.